



PACO

« Les salariés ne l'utiliseront pas en situation de conduite... » (affirmation de la direction suite à l'expertise obtenue par les élus CGT du CHSCT de la DRE SAP-BIARRITZ).

Vraiment !?

Alors comment ce reportage, vanté sur H24 le 16/01/20, a-t-il pu être réalisé ?

Mieux ! Comment nos Directeurs ont-ils pu « liker » cette publicité ?

Peut-être parce que les salariés, sans cesse poussés par leur hiérarchie à se connecter, valider, utiliser l'outil PACO, ne peuvent, dans leur réalité, qu'enfreindre les règles de sécurité et le code de la route (article R412-6-1 : 135 € ; 3 points).

Et ceci, comme le prétend notre DRH, n'est pas une caricature mais bel et bien un flagrant délit de ce que la CGT martèle depuis la mise en place de cet outil :

ASF a créé, sans aucune étude préalable, un outil qui met les ouvriers et patrouilleurs en danger.

Capture d'écran H24
du 16/01/20



47

J'aime Commenter Favoris

Par Vanessa MONSNERGUE, le 16 janvier 2020 à 15h03.

Démonstration de PaCo en live sur ASF. L'ouvrier autoroutier a dû aller ramasser des bandes de roulement sur voie de gauche. Toujours aussi impressionnant ! Quel métier ! Bravo et merci Alex!

COMMENTAIRES

Gi Votre commentaire

Poster votre commentaire